



Acquisition bien immobilier

Par **ysa61**, le **05/01/2016 à 13:02**

Bonjour,
Je suis mariée depuis 2014 sous le régime de la séparation de biens.
Mon mari et moi envisageons l'acquisition d'un bien immobilier.
J'envisageais de participer à hauteur de 30 % car nous n'avons pas les mêmes revenus et les miens ne me permettront pas de financer à 50/50.
Or, je me demande si cela est très juste pour moi dans la mesure où le ratio de nos revenus est de 20/80 : ne devrais-je pas financer ce bien à hauteur de 20 % afin de préserver mes finances ?
(je précise que les questions d'argent sont récurrentes de houleuses dans notre couple)
Merci par avance pour vos conseils.

Par **Lag0**, le **05/01/2016 à 13:17**

Bonjour,
Difficile de répondre à votre place. C'est vous qui savez ce que vous voulez investir...

Par **amajuris**, le **05/01/2016 à 13:23**

bonjour,
il faut surtout que la propriété du bien soit le reflet du financement.
pour le reste si les questions d'argent sont un problème dans votre couple, il est peut-être sage de ne pas acheter de bien en indivision.
mais le financement n'est pas une question de juste ou de pas juste mais une question du choix de chacun.
vous voudriez n'en financer que 20% mais en profiter autant que votre mari.
salutations